

Strasbourg, le 12 octobre 2023

Bruno STUDER  
Député du Bas-Rhin

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Projet de loi Sécuriser et réguler l'espace numérique : adoption de deux mesures portées par Bruno STUDER

Mercredi 11 octobre, dans le cadre de l'examen en séance publique du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique, l'Assemblée nationale a **adopté à l'unanimité** deux amendements proposés par le député Bruno STUDER :

- L'information systématique des parents en cas de signalement d'un contenu publié par leur enfant ;
- La signature d'une charte d'engagement pour la santé mentale des modérateurs de contenus.

#### Information systématique des parents en cas de cyberharcèlement

L'actualité récente souligne l'importance de **combattre le cyberharcèlement et le harcèlement scolaire**.

« Aujourd'hui, **les parents ne sont pas informés de l'éventuelle suppression d'un contenu** publié par leur enfant sur les réseaux sociaux, ils ne peuvent donc remplir leur rôle éducatif contre le cyberharcèlement, constate Bruno STUDER. Avec cet amendement, pour chaque signalement d'une situation de cyberharcèlement impliquant un enfant sur un réseau social, celui-ci enverra un **avertissement aux parents** pour les informer et leur rappeler les conséquences légales de ce comportement. »

Concrètement, l'information des parents reposera sur une disposition de la loi visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne, qui prévoit la mise en place d'une interface entre les parents et le réseau social de leur enfant de moins de 15 ans.

#### Charte d'engagements pour la santé mentale des modérateurs

Si les plateformes recourent aujourd'hui largement à des systèmes automatisés d'intelligence artificielle pour modérer les contenus signalés, une intervention humaine reste nécessaire dans de nombreux cas. En charge de ce contrôle, **les modérateurs sont confrontés chaque jour à des images violentes ou choquantes**, au risque d'affecter leur bien-être et leur santé mentale.

« L'amendement adopté vise à demander aux plateformes en ligne de signer, sous l'égide de l'ARCOM, des chartes de suivi et de soutien des modérateurs de contenus en ligne, explique Bruno STUDER. Il s'agit là d'une **avancée importante pour améliorer le bien-être au travail des modérateurs et leur santé mentale**. »

Ces chartes comprendront notamment une obligation de formation, la mise en place d'un suivi psychologique et une plus grande reconnaissance de leur contribution à la protection de tous les usagers des plateformes en ligne.